

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 14 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Christine MARTINS.

Secrétaire de la séance : Alice PRUDHOMME TRUPIN

Présents : Jean-Christophe DE MACEDO, Christine MARTINS, Laure COLLEONI, Alice PRUDHOMME TRUPIN, Gilles GALLORINI, Pascale CANAL, Georges LOPEZ

Représentés : Nelson GUICHET représenté par Pascale CANAL

Absents et excusés : Claire CARULLA, Aurore LAVIDALIE, Philippe ANDRIEU

Ordre du jour :

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'Election des Sénateurs.

Délibérations du conseil :

Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (N° DE_044_2026)

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 14 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M GALLORINI Gilles et Mme CANAL Pascal et COLLEONI Laure et de

Mme PRUDHOMME TRUPIN Alice. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués) :

Les candidatures enregistrées :

Martins Christine

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6
- Mme Martins ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu(e) en qualité de délégué(e) pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

DE MACEDO Jean Christophe

GALLORINI Gilles

CANAL Pascale

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.DE MACEDO Jean Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.

- M. GALLORINI Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.

- Mme CANAL Pascale ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.

...Fait à Bédeilhac -Aynat , le 5 juin 2026

Le maire,

Délibération : adoptée

Christine MARTINS
Président de séance

Alice PRUDHOMME TRUPIN
Secrétaire de séance